Image not found or type unknown

Agressivité notaire : quelle réaction ?

Par **Bevillard Maylis**, le **20/02/2017** à **10:23**

Bonjour à tous,

Suite au décès mon père il y a 5 mois, le dossier a été géré par le notaire de ma mère (ils étaient séparés mais légalement encore mariés).
Suite à plusieurs démarches de la part de ma mère que nous n'avons pas compris, nous avons décidé avec mes soeurs de prendre un notaire pour nous représenter.
J'ai eu le notaire de ma mère au téléphone pour lui signifier notre décision et lui demander de m'envoyer les documents auxquels nous pouvions avoir accès comme enfants. Après un début cordial, il s'est montré très violent verbalement ("Je ne suis pas votre domestique, je vais mettre le dossier à la poubelle vous viendrez le chercher vous-mêmes" "C'est immoral ce que vous faites" "cette merde de succession déficitaire"... J'en passe).

Je suis choquée d'une telle attitude. Je me demande quelle est la bonne réponse à apporter. Avez-vous déjà rencontré ce cas de figure ?

Un grand merci,

M.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés